



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 040-214001554-20251015-251015H1699H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : dimanche 12 octobre 2025

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Cédric CHATON a donné pouvoir à Pierre SANCHEZ;Carine DUPUY a donné pouvoir à Thierry GALLEA;Jean-Luc LAHOUZE a donné pouvoir à Véronique MORA;Marine FOURGS a donné pouvoir à Isabelle DARRICAU;Marc VERNIER a donné pouvoir à Marie DURAN

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
<u>Présents</u>	<u>10</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>5</u>
<u>Votants</u>	<u>14</u>

N° DEL20251015-002

ACQUISITION TERRAIN - FAMILLE DESBIEYS - ANNULE ET REMPLACE DEL20250729-004

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant le programme d'aménagement du cœur de bourg qui nécessite une réorganisation des espaces à travers l'acquisition de terrains et la création d'espaces de stationnements et de circulations douces,

Considérant l'intérêt, pour l'aménagement du cœur de bourg et le maintien des commerces existants, que requiert le terrain appartenant à la famille Desbieys Francis et Marie Corinne :

- Terrain situé 254, route de l'océan, cadastré section L n°678p et 680p d'une contenance de 4a27ca

Considérant le projet de division dressé par le cabinet de géomètre-expert Dune,

Considérant l'estimation qui s'élève à vingt euros la mètre carré (20€) pour un total de huit mille cinq cent quarante euros (8 540€),

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante l'importance de procéder à l'acquisition de ce terrain et ainsi permettre la faisabilité du programme d'aménagement du cœur de bourg incluant les aménagements de stationnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOpte, :

A ARTICLE 1 -



ACQUÉRIR le terrain d'une valeur de huit mille cinq cent quarante euros (8 540€) appartenant à la famille Desbieys :

- situé 254, route de l'océan, cadastré section L n°678p et 680p d'une contenance de 4a27ca,

ARTICLE 2 -

AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition de ce terrain et signer tous les documents nécessaires auprès de l'office notarial désigné Charlotte SANS,

ARTICLE 3 -

Les dépenses liées aux frais de géomètre, notariés et à l'acquisition sont inscrites au budget principal 2025 de la commune.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Julien DESBIEYS n'a pas pris part au vote)

Signé le , 17 octobre 2025

La Secrétaire de Séance



Isabelle DARRICAU

Thierry GALLEA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »